

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 21 décembre. — Le *Moniteur* contient matin le texte du traité de quadruple alliance, le 22 avril dernier, dans le but de pour au rétablissement de la tranquillité dans la Péninsule, et celui des articles additionnels à ce traité, le 18 août.

Le premier de ces textes est connu, voici le second :

Art. 1^{er}. S. M. le roi des Français s'engage à prendre, dans la partie de ses états qui avoisine l'Espagne, les mesures les mieux calculées pour empêcher qu'aucune espèce de secours en hommes, armes ou munitions de guerre, soient envoyés du territoire français aux insurgés en Espagne.

Art. 2. S. M. le roi du royaume uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande s'engage à fournir à S. M. tous les secours d'armes et de munitions de guerre que S. M. C. pourra réclamer, et, en outre, l'assister avec des forces navales, si cela devient nécessaire.

Art. 3. S. M. I. le duc de Bragance, régent du Portugal et des Algarves, au nom de la reine dona Maria II, partageant complètement les sentiments de ses augustes alliés, et désirant reconnaître, par un juste retour, les engagements contractés par S. M. la reine-régente d'Espagne, dans le deuxième article du traité du 22 avril 1834, s'oblige de prêter assistance, si la nécessité s'en présentait, à S. M. C., par tous les moyens qui seraient en son pouvoir, d'après la forme et la manière qui seraient convenues ensuite, entre leurs dites majestés.

Art. 4. Les articles ci-dessus auront la même force et le même effet que s'ils avaient été insérés mot pour mot dans le traité du 22 avril, etc.

Ce double traité est revêtu des signatures ci-après :

Talleyrand, Miraflores, Palmerston, C. P. de Morales, Parneto.

Hier, à une heure, il y a eu au château conseil des ministres, auquel assistait M. de Talleyrand. Le conseil a duré jusqu'à deux heures et demie.

— La vente des tableaux de M. Laffitte s'est effectuée d'une manière avantageuse; les prix ont été généralement portés assez haut; nous citerons, entre autres, la belle *Vierge* d'André del Sarte, qui a été adjugée pour la somme de 42,000 fr.

— La cour des pairs, dans sa séance d'aujourd'hui, a déclaré sa compétence, relativement à tous les faits qui lui sont déferés par l'ordonnance royale du 15 avril dernier, comme aussi relativement aux faits connexes dont elle s'était elle-même saisie par ses arrêts des 16 et 17 avril.

L'arrêt de compétence a été rendu à la majorité de 138 voix contre 5. Il y avait 143 votans.

La cour des pairs a ordonné la mise en liberté de 19 inculpés contre lesquels elle a reconnu qu'il n'existait pas des charges suffisantes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 20 décembre. — La chambre, après s'être occupée d'une proposition de M. Gaucheron, qui sera discutée lundi prochain, met en discussion une proposition faite par la commission de comptabilité, relative à l'allocation de 26,000 fr. devant servir à compléter le traitement du président pendant le temps qui s'est écoulé depuis la prorogation. Après avoir entendu plusieurs orateurs, qui se prononcent contre cette allocation, l'assemblée passe au scrutin secret. Voici le résultat de cette opération : votans, 314; pour la proposition, 106; contre, 208.

La chambre n'a pas adopté. On reprend les rapports sur les pétitions.

— M. Passy a été réélu vice-président de la chambre des députés. Sur 311 votans, il a réuni 270 suffrages.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nous recevons par notre correspondance de Bayonne du 16 décembre les détails officiels suivants sur les deux avantages remportés le 12 par les troupes de la reine contre les insurgés de la Navarre :

Pampelune, 14 décembre.

« Le général en chef Mina fut instruit, le 11 au soir, du mouvement que faisait Eraso avec les 2^e, 7^e et 9^e bataillons carlistes, pour attaquer le général Lorenzo, qui venait de Tafalla escortant un convoi de vivres et de combustibles. Il fit sortir immédiatement trois de ses aides-de-camp pour transmettre au colonel Ocagna, qui se trouvait à Villaba avec 3 bataillons, l'ordre de se tenir prêt à marcher au premier avis. A deux heures du matin des munitions furent envoyées à ces troupes, et à 5 heures elles se mirent en marche pour aller à la rencontre de l'ennemi. Le général Mina sortit lui-même, accompagné de ses autres aides-de-camp, se dirigea sur le Carrascal, point où devait se porter le colonel Ocagna, et après s'être assuré que toutes ses dispositions étaient bien exécutées, il revint à Pampelune. Un instant après sa rentrée, il reçut l'avis que le feu avait commencé; aussitôt il monta de nouveau à cheval, et parvint à battre complètement les factieux. Les lanciers du pays, commandés par Léon Iriarte, firent une charge brillante, et le premier bataillon du 4^e régiment de la garde royale se précipita sur l'ennemi à la bayonnette. Dans un instant les carlistes laissant sur le champ de bataille plus de 200 morts, s'enfuirent de tous côtés à la débandade. Mina revint le soir à Pampelune avec le général Lorenzo et le convoi, mais il laissa sur le lieu du combat le colonel Ocagna avec ses 3 bataillons.

« Hier matin, le général Mina sortit de nouveau de Pampelune, afin de poursuivre les factieux sans relâche. A midi, il écrivait de Montréal que la perte de l'ennemi était beaucoup plus considérable qu'on ne l'avait cru d'abord, et que les carlistes s'enfuyaient de toutes parts frappés d'épouvante. Il coucha à Uroz, et aujourd'hui il s'est remis à la poursuite des rebelles.

« Nous recevons à l'instant un rapport du brigadier Lopez, daté de Sorlada, du 12, adressé au général en chef, dans lequel se trouve le paragraphe suivant :

« J'ai la satisfaction d'annoncer à V. Exc. que tous les carlistes réunis ont été battus cet après-midi par les troupes de la reine. Notre cavalerie a fait des prodiges de valeur, et l'infanterie n'a rien laissé à désirer. La perte de l'ennemi est considérable. Ma division a eu 160 blessés environ. »

Il nous arrive d'autre part un bulletin émané de la capitainerie générale d'Aragon, qui confirme pleinement l'avantage remporté par Lorenzo, et donne les détails sur la seconde affaire, dont les résultats paraissent devoir être plus importants.

Capitainerie générale d'Aragon.

Voici un bulletin du brigadier Oraa adressé au comte de Espeleta :

Mandeza, 12 décembre.

« C'est avec une grande joie, mon cher général, que je vous annonce que les braves de la première division de notre armée, de la deuxième division sous mes ordres et de celle de la Ribera, ont battu

délogé et dispersé sur tous les points d'attaque, les rebelles, qui pleins de confiance dans les avantages qu'ils avaient remportés sur nos troupes, et sûrs que la victoire de ce jour allait décider de leur sort dans ces provinces et dans la Castille, et après avoir entendu la lecture d'une énergique proclamation, osèrent nous offrir le combat avec 7,000 fantassins en douze bataillons, 500 cavaliers, deux pièces d'artillerie, dans les plaines de Nazar, Azarta, Mandaza et Piedramillera, appuyant leur droite sur l'ermitage de Destinada et la gauche sur le roc et les positions formidables de la Sierra de Piedramillera qu'ils occupèrent avec 3 corps. Leur cavalerie couvrait cette aile. Toutes les armes ont fonctionné dans l'action. Nos forces arrivèrent par St.-Grégorio, Muez et Ubazo.

« La première brigade de ma division dirigée par moi et commandée par le colonel Barrena, enveloppa la gauche de l'ennemi et s'empara de la Sierra; en même temps notre centre, chargé par deux fortes masses, chancelait, et le brave brigadier Lopez, soutenu par les bataillons d'infanterie de ma seconde brigade, attaquait avec sa cavalerie celle de l'ennemi qu'il renversa dans sa marche. Le feu et la poursuite de l'ennemi durèrent depuis deux heures jusqu'à une demi-heure après la nuit. En conséquence, il est impossible d'évaluer la perte de l'ennemi qui a dû être considérable. Nous n'avons perdu que 200 hommes; mais quelque soit notre perte, il faut considérer que la journée d'hier a été de la plus haute importance pour la cause de S. M. par l'influence qu'elle a exercée sur le moral du soldat et la consternation qu'elle a répandue parmi les rebelles et leurs partisans; enfin ce fut un jour de gloire. Les factieux ont été dispersés dans toutes les directions à travers les montagnes de la Santa-Cruz, Acedo et Ancin, dont nous n'avons pu nous emparer parce que nous n'avons pu obtenir la coopération des troupes de la Castille et de Gurra. Si nous profitons du moment, la victoire est à nous. Ainsi pense le général Cordova. Quand je connaîtrai les détails de cette affaire, je vous les communiquerai. En attendant, je puis vous assurer que de l'Espinasse, le chef de la cavalerie des rebelles, est parmi les morts. »

La faction carliste, encouragée par les triomphes passagers des surprises de Viana et Alérgia, a cru pouvoir mesurer ses forces contre les nôtres. Un seul jour a vu s'évanouir leurs espérances, car, tandis que le brave général Cordova délogeait des positions inexpugnables de Nazar, la faction où se trouvait le prétendant, le vaillant général Lorenzo poursuivait Eraso, le prétendu général en second de la Navarre. Aragonais, le dieu des batailles protège notre juste cause. Unissons nos efforts pour soutenir le trône de notre reine bien aimée, et le flambeau de la guerre civile s'éteindra. Votre capitaine-général vous le promet.

Saragosse, 15 décembre 1834.

Signé comte D'ESPELETA.

Le comte d'Espeleta, capitaine-général de l'Aragon, a publié le 15, à Saragosse, la dépêche suivante du colonel Mendibil, commandant d'armes de Tafalla, sur l'affaire du Carrascal :

Tafalla, 13 décembre, 2 heures après-midi.

« Excellence, le général Lorenzo était sorti de cette ville dans la journée du 11, se rendant à Barasoin, avec une colonne composée de 1,000 fantassins et de 140 cavaliers, pour conduire un grand convoi de bois à Pampelune. Eraso essaya de le surprendre, à minuit, avec trois bataillons, mais il ne réussit point. Le lendemain, 12, Lorenzo fut attaqué par les mêmes dans le Carrascal : ce général, après avoir laissé le convoi sous l'es-

sorte d'une force suffisante, soutint un engagement très-vif contre les rebelles qui prétendaient se prévaloir avec opiniâtreté de la supériorité du nombre. Dans cette circonstance critique, une colonne de 200 hommes que le général en chef avait envoyée à Pampelune, à deux heures du matin, parut sur le champ de bataille, et le colonel Gurrea arriva également d'Artajona, en sorte qu'en peu de temps il y eut un horrible massacre dans le camp des rebelles. Les gens préposés aux bagages assurent qu'ils ont eu 400 morts, et qu'un grand nombre a jeté ses armes et tout ce qu'il avait pour pouvoir prendre plus aisément la fuite. Les troupes de S. M. ont combattu avec une ardeur extraordinaire. Le général en chef, malgré son indisposition, est sorti de Pampelune avec 12 cavaliers. Notre perte consiste en six morts et quelques blessés. •

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 22 DÉCEMBRE.

A l'ouverture de la séance d'aujourd'hui, la chambre des représentans a adopté sans discussion et à l'unanimité le projet de loi portant prorogation indéfinie de la loi du 19 février 1834, sur le traitement des auditeurs-militaires.

M. Donny a déposé les rapports de la commission spéciale chargée de l'examen de deux projets du ministre de la justice, relatifs, l'un à un crédit supplémentaire de 8,000 fr. pour le *Moniteur*, et l'autre à un transfert de 8,000 fr.

La discussion s'est ouverte ensuite sur le projet de loi portant crédit pour le paiement de diverses dépenses non prévues aux budgets de 1833 et 1834.

SÉNAT.

Séance du 19 décembre. — A trois heures moins un quart, on procède à l'appel nominal. La rédaction des procès-verbaux des séances du 13 et 14 novembre est ensuite adoptée.

M. le président : M. le ministre des finances me fait part d'un arrêté qui charge M. Dujardin, secrétaire-général au ministère des finances, de soutenir auprès des chambres, les discussions des projets de loi des voies et moyens et des budgets provinciaux.

On nous transmet de l'autre chambre trois projets de loi ; le premier relatif à la formation des budgets provinciaux, le second sur le contingent de l'armée, et le troisième relatif au budget des voies et moyens.

Pour ce qui regarde le premier de ces projets qui demande un vote d'urgence, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de nommer une commission et nous pouvons demain ouvrir la discussion sur l'ensemble de cette loi. (Oui ! oui !)

Quant aux deux autres projets, nous nous occuperons tout-à-l'heure de la nomination des commissions chargées de leur examen.

M. le marquis de Rhode lit un rapport sur l'élection de M. le baron de Loë, et conclut à son admission, qui n'éprouve aucune opposition.

M. de Pelichy : Je demande la parole pour une motion d'ordre. Messieurs, je profiterai de la présence de M. le ministre de la justice pour réclamer une loi sur le duel. Des tristes événemens qui récemment sont venus porter le deuil dans plusieurs familles en démontrent l'urgence. Quand on voit couler le sang précieux de nos guerriers dans des combats particuliers, quel citoyen ne viendrait pas de suite réclamer du pouvoir des lois pour réprimer cet affreux préjugé ? Oui, messieurs, je demande une loi contre le duel, et je ne crains pas d'être accusé de poltronnerie, car je porte sur ma poitrine des marques du contraire. Mais notre vie ne nous appartient pas ; elle appartient avant tout à la patrie. Et je vous rappellerai à cet effet les paroles mémorables du grand Condé qui provoqué en duel par un gentilhomme, lui répondit : « Monsieur mon existence appartient à mon roi, à mon pays, demain nous viderons notre querelle, mais sur le champ de bataille, et en attaquant l'ennemi ; nous verrons alors celui qui montrera le plus de courage. »

L'honorable orateur fait ensuite le tableau des maux qu'entraîne avec lui ce faux point d'honneur. Il pense qu'il faut mettre un frein à cette fureur aveugle. Sans doute, dit-il, cette loi est difficile, mais devant la nécessité, tous les obstacles doivent disparaître. Oui, messieurs, c'est le cœur navré de douleur des derniers événemens que je demande et que j'insiste pour que M. le ministre de la justice nous présente, dans le plus court délai, une loi sur cette matière.

M. le ministre de la justice : Je m'empresse de satisfaire à l'interpellation de l'honorable orateur ; je partage l'opinion qu'il vient d'émettre, mais je pense que dans ce moment il n'est pas nécessaire d'une loi nouvelle pour la répression du duel. La législation actuelle doit suffire. J'ai déjà donné des ordres pour poursuivre avec rigueur les duels. Depuis quelque temps plusieurs cas se sont présentés en Belgique, et les tribunaux ont appliqué dans cette circonstance les lois ordinaires. Je pense donc que la législation que nous possédons est suffisante, et la cour de cassation qui bientôt doit être saisie de cette question reconnaitra, je l'espère, dans nos lois l'existence de cette législation. Dans le cas contraire, je m'empresserai de vous présenter un nouveau projet de loi sur cette matière.

Séance du 22 novembre. — L'ordre du jour appelle la discussion sur l'ensemble de la loi sur le contingent de l'armée.

M. Lefebvre-Muret demande à M. le ministre de la guerre, seul au banc des ministres, s'il pourrait répondre aux interpellations qu'il se propose de faire, relativement à la politique extérieure.

M. Evain, ministre de la guerre, déclare ne pouvoir répondre à ces interpellations.

M. le comte Quarré. Je pense que l'on pourrait écrire à M. le ministre des affaires étrangères pour le prier de se rendre au sénat.

La proposition de M. le comte de Quarré est acceptée.

M. Eugène de Robiano, rapporteur de la commission chargée de l'examen de la loi présentée par M. le ministre de l'intérieur, relativement à un crédit de 126,306 fr., conclut au nom de cette commission à l'adoption de cette loi.

M. le ministre des affaires étrangères entre dans la salle et la discussion de la loi du contingent est reprise.

M. Lefebvre-Muret, dans un long discours écrit, demande à M. le ministre des affaires étrangères des explications sur notre politique extérieure, sur nos rapports avec le nouveau cabinet anglais.

M. de Meulenaere, ministre des affaires étrangères s'empresse de répondre à l'honorable orateur, il pense que le nouveau cabinet anglais suivra le système qu'avait adopté le ministère Melbourne. La paix européenne ne sera pas troublée. Il en trouve un gage dans le document publié par l'honorable sir Robert Peel. M. le ministre ne partage pas l'opinion de l'orateur relativement aux quatre années de déceptions diplomatiques, il pense que sans ces relations, et sans la voie des négociations, la Belgique n'aurait pu arriver à une position européenne au milieu des autres états. Pour ce qui regarde les mesures que le gouvernement prend en ce moment, il pense que c'est le seul moyen de prévenir toute agression en suivant la Hollande dans les armemens qu'elle fait. C'est le seul moyen de ne pas revoir en 1835 ce qui s'est passé en 1831.

M. Lefebvre-Muret demande si la Belgique restera dans la même position vis-à-vis des puissances étrangères, relativement au traité des 24 articles.

M. le ministre pense que cette position est très favorable à la Belgique. Il dit que le traité des 24 articles est la base de notre droit politique, le traité a été accepté et sera loyalement exécuté.

M. H. de Mérode : Je demanderai au ministre de la guerre, s'il a connaissance de l'accroissement des troupes prussiennes.

M. Evain, ministre de la guerre, répond n'avoir aucun renseignement positif à cet égard, il pense que ces bruits ne sont pas fondés.

M. Van Muyssen demande si la France et l'Angleterre garantiront toujours l'exécution de la convention du 21 mai.

M. de Meulenaere, ministre des affaires étrangères, répond que la France et l'Angleterre sont toujours dans les mêmes intentions.

M. Lefebvre-Muret : Dans le cas d'une invasion de la part de la Hollande, resterons-nous encore l'armée au bras ?

M. de Meulenaere, ministre des affaires étrangères : L'intention du gouvernement belge n'est pas de rester l'armée au bras, puisqu'il demande un subsidie de guerre. Je pense donc que dans le cas de guerre nous n'aurons besoin ni du secours de la France ni de celui de l'Angleterre.

La discussion est close sur l'ensemble.
La séance est levée à 4 heures moins 1/4. Demain séance à 4 heures 1/2.

LIEGE, LE 23 DÉCEMBRE.

DES CHANCES D'UNE GUERRE.

Nous avons cherché dans la situation générale des affaires les présages de la paix ou de la guerre, et nous y avons trouvé peu de motifs d'inquiétude pour le sort de la nationalité belge ; le programme que sir Robert Peel vient de publier des principes qui présideront à la politique extérieure prête un rassurant appui à nos conjectures.

« Notre but, a dit le ministre anglais, sera le maintien de la paix : l'accomplissement scrupuleux et honorable de tous nos engagements avec les puissances étrangères, sans nous occuper de leur politique intérieure. » Ce passage ne contient pas seulement le refus positif d'aider le roi de Hollande dans une agression contre nous ; mais l'adoption de la politique protectrice des intérêts belges, suivie jusqu'à ce jour ; puisque l'Angleterre s'est liée envers nous solidairement avec la France, par l'engagement de faire exécuter le traité des vingt-quatre articles : et le droit que se refuse le ministère de se porter juge des institutions des peuples, prouve que pas plus que ses prédécesseurs, le cabinet nouveau ne veut se faire le redresseur des torts des nations qui ont triomphé de leurs souverains.

Le *Times* prenant acte de cette déclaration de principes, justifie chaleureusement le ministère actuel contre le grief populaire de vouloir imposer à la nation anglaise les frais d'une guerre pour le triomphe de certaines sympathies rétrogrades, et il représente cette accusation sans fondement comme une tactique calomnieuse accréditée pour faire

tomber l'administration dont il se fait l'apologiste.

Si des idées de guerre ne se trouvent pas dans l'esprit de M. Peel et de ses collègues, ces idées existent-elles dans l'esprit des grandes puissances du Nord ? Il est contre la raison, croyons-nous, d'attaquer ce à quoi on a donné le temps de s'organiser et de s'affermir ; or, on a négligé des chances de succès contre la France lorsque ces chances existaient.

Immédiatement après juillet, la France ne possédait peut-être pas d'éléments de résistance assez forts contre une agression unanime et simultanée des ennemis de sa révolution ; les débats de la chambre des députés nous ont révélé la difficulté relative qu'aurait eu la France à cette époque pour faire face à une coalition ; il a fallu deux ans au maréchal Soult pour donner au pays son organisation militaire actuelle et la couvrir de ce vaste réseau des gardes nationales, qui en font aujourd'hui un vaste camp.

Ces éléments de résistance eussent-ils existé alors, ils n'auraient point trouvé de centre d'impulsion. L'unité gouvernementale n'existait pas ; il y avait dans l'état nouveau deux autres états, une Vendée et une convention républicaine. Quatre années de guerre civile, de combats consécutifs livrés par le gouvernement aux partis ont été nécessaires pour mettre ses droits hors de contestation.

A cette époque, ce que dans un système fédératif, nous appellerions la petite France, la Belgique, n'était plus non plus un rempart fortifié pour la grande France. Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit souvent de tous les nouveaux états constitutionnels qui se sont élevés depuis lors autour de cette nation, et qui ont dérangé totalement en sa faveur l'équilibre européen.

Les hommes d'état qui dirigent la Russie et qui savent faire d'après l'étude de l'histoire, la part réelle des enthousiasmes révolutionnaires à côté du défaut d'organisation, paraissent avoir apprécié et apprécié encore de la même manière la différence de dangers qu'offrirait alors et qu'offrirait aujourd'hui une attaque contre le pays dans lequel se trouvent le plus naturellement des soldats pour des chefs et des chefs pour les soldats. On se rappelle, en effet, que le général Lafayette constata à la tribune qu'après juillet l'empereur de Russie avait médité une attaque contre la France : rien n'a révélé depuis, de sa part, des projets semblables. C'est que les hommes politiques aimeraient toujours mieux avoir à faire à une valeur sans discipline et sans unité despotique qu'à une armée organisée par le maréchal Soult.

Si donc le roi Guillaume nous attaque, assertion qui commence à ne plus trouver que des incrédules, tout autorisé à dire qu'il attaquera seul et que le temps d'une coalition européenne est depuis long-temps passé.

Le *Times* se prononce avec force en faveur du nouveau ministère anglais. Le *Globe* et le *Morning-Chronicle* ne le regardent point comme convenant à la Grande-Bretagne dans les circonstances actuelles. Le *Globe* fait toutefois l'éloge de la franchise de sir Robert Peel.

— Nous publions aujourd'hui des détails étendus sur les avantages obtenus par Mina et ses lieutenants. (V. Paris.)

— Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les interpellations faites au gouvernement, dans la dernière séance du sénat. (V. Bruxelles.)

— Le *Moniteur* français contient, dans son n° de ce jour, le texte du traité de la quadruple alliance, qui jusqu'ici n'avait reçu aucune publicité.

Cette publication reçoit une certaine importance de la déclaration faite par sir Robert Peel : le nouveau cabinet maintiendra les engagements pris avec les puissances étrangères.

On écrit de Bréda, le 20 décembre :

• Hier soir, le prince d'Orange a passé par notre forteresse, dans son voyage à son quartier-général de Tilbourg.

• Le roi a fait plusieurs nominations d'officiers à partir du rang de capitaine dans la 1^{re} division de la *schuttery* mobile de la Hollande méridionale.

— On écrit de La Haye, le 21 décembre :

« La première chambre des états généraux a, dans sa séance du 18, adopté le projet de loi que la seconde chambre lui avait transmis, touchant les mesures répressives des troubles et de la malveillance. »

« La seconde chambre s'occupe du code de commerce. »

— On lit dans la correspondance de Paris du *Franc-Parleur* ce qui suit relativement à l'intervention de la France en faveur de la Belgique, en cas de guerre avec la Hollande :

« Nous croyons savoir que le gouvernement français, dans l'intérêt seul de nos finances, s'abstiendra de toute intervention tant qu'il sera prouvé que la Belgique peut se défendre seule, mais au moindre danger réel pour le trône de Léopold, la France intéressée au maintien d'une alliance de cette importance, accourra comme elle l'a fait dans d'autres circonstances. »

« Le prince royal vient de passer quelques jours au château de Laeken ou plutôt en Belgique. On a cru que le prince était simplement allé faire une visite à sa sœur, tandis qu'il se serait concerté avec le gouvernement belge pour le cas éventuel d'une attaque de la part de la Hollande : on assure que le duc d'Orléans a visité dans le plus stricte incognito les places fortes de la Belgique, et l'on ne tardera pas à voir ce royaume dans une attitude défensive imposante. »

— Le conseil municipal de Londres vient d'adopter une résolution proposée par l'alderman Wood, et tendante à étendre les droits électoraux en matière municipale.

— M. le lieutenant-colonel du génie de Puydt, membre de la chambre des représentants, vient de publier un mémoire sur la canalisation de la Sambre.

— La *Gazette d'Augsbourg* prétend savoir qu'un traité de commerce va bientôt être conclu entre la France et la grande union douanière de l'Allemagne.

— Un nouveau transport d'étalons achetés en Angleterre, pour le compte du gouvernement, est arrivé à Bruxelles.

— Une petite fille a été dévorée par des porcs à Vlierzele, district d'Alost.

— On écrit de Hasselt, 18 décembre :

« Déjà, depuis quelque temps, les distillateurs étaient à se demander la cause de la baisse du genièvre ; ce problème, si difficile pour eux, vient d'être résolu par l'arrivée d'une nouvelle de Maestricht, qui explique parfaitement le fait. Le général Dibbets a reçu du gouvernement hollandais l'autorisation d'accorder la restitution des droits pour le genièvre et le sel exportés dans la forteresse de Maestricht. Les droits ne sont pas minimes : le sel que l'on retire de Dordrecht, sans droits, puis qu'il entre à Maestricht par la Meuse, sous la foi de la convention de Mayence, est offert en Belgique par les fraudeurs hollandais, à 18 francs les 100 kilogrammes, rendus à domicile ; les négociants belges ne peuvent concourir avec eux, attendu que le sel leur coûte 26 francs les 100 k., y compris 17 frs. 66 c. montant des droits ! Il en est de même pour le genièvre. »

« Cet état de choses est des plus pernicieux pour le Limbourg ; ses industriels ne peuvent lutter avec les fraudeurs de Maestricht ; de là grande stagnation dans les affaires. » (Courrier.)

— On lit dans la correspondance particulière de Bruxelles du *Journal des Flandres* :

« Le 26 pour cent de subvention sur le timbre des journaux produisent au fisc 50 mille francs ; supprimez la subvention et ajoutez les 10 pour cent de l'impôt militaire, l'état ne perdrait au changement que 30 mille francs, encore le timbrement des épreuves compense-t-il presque ce montant. La somme est chétive pour le trésor public, mais ruineuse pour la presse, dans son état actuel. »

« Je dois ajouter aux accusations dirigées contre la banque qu'elle envoie à chaque semestre deux commissionnaires en Hollande pour régler ses comptes avec le syndicat. Ce fait est positif. Ils ne sont de retour de leur dernier voyage que depuis une semaine. »

— On lit dans l'*Observateur médical* :

« Sur 40 ophthalmistes environ, indépendamment des aveugles, que M. Lubin a également appelé à jouir des bienfaits de sa pommade, pas une seule guérison, digne d'être citée, n'a été obtenue, après trois mois de traitement. Les résultats négatifs sont plus frappants ; l'état d'un grand nombre a empiré sous l'influence du spécifique ; on va même jusqu'à dire que quelques-uns de ces malheureux n'ont passé ces dangereuses expérimentations qu'aux prix d'un œil ou de la vue entière. Nous espérons pouvoir bientôt mettre sous les yeux de nos lecteurs un rapport authentique et officiel. »

— Des lettres particulières et dignes de foi, datées de Tripoli de Syrie, le 24 novembre, s'accordent avec les rapports officiels pour représenter cette province comme peu soumise à Ibrahim-Pacha, et dans un état d'extrême fermentation. Du reste, les correspondances de Constantinople sont à la paix.

— C'est en ratissant souvent les allées de jardins que l'on arrive à les tenir nettes. Cependant, comme ce moyen est coûteux et dérange le terrain, qui devrait toujours être ferme et uni, nous allons en indiquer un autre non moins simple qu'économique, et qui nous a toujours réussi, même sur des terrains de nature toute diverse. Ce moyen consiste à détruire l'herbe jusque dans la racine, et à faire que le sol qui pourrait plus tard recevoir quelques graines, ne soit plus capable de les faire croître ni germer. Pour cela, on fait bouillir environ cent litres d'eau dans un vase de fonte, avec dix kilogrammes de chaux vive et un kilogramme de soufre. On tire cette liqueur à clair, on l'étend d'eau selon le besoin, et l'on arrose les allées. On est sûr que l'herbe ne pousse plus sur un terrain ainsi traité, et cela pendant plusieurs années. Ce moyen peut s'employer aussi pour empêcher aucune herbe de croître dans les cours pavées, où l'on a eu jusqu'ici la plus grande peine à la détruire. Il est inutile de faire observer que c'est par un temps sec qu'il est toujours mieux d'employer ce mode d'arrosage.

(J. de la Meuse.)

— Une des femmes les plus célèbres de l'époque dans sa partie, vient de donner à la faculté de médecine de l'université de Gand, dans la personne d'un de ses membres, une preuve d'estime bien flatteuse. Mme. *Boivin*, docteur en médecine de l'université de Marbourg, membre de plusieurs sociétés médicales, sage-femme surveillante en chef de la maison royale de santé de Paris, a adressé ces jours derniers à M. Van Coetsem, professeur de clinique à l'université de Gand, un fort exemplaire de son nouvel ouvrage sur les *maladies de l'utérus*, avec un magnifique atlas in-folio de 42 planches gravées et chulminées avec le plus grand soin. On sait que M. le professeur Van Coetsem, qui est auteur lui-même de quelques ouvrages estimés, a beaucoup contribué pour sa part à propager parmi les élèves de l'université de Gand l'amour et les connaissances de la science qu'il enseigne.

A son arrivée à Marseille, il y a peu de temps, le célèbre Bosco, vint sans se faire connaître, dîner modestement à table d'hôte. Le dîner achevé, un des convives veut regarder l'heure, et s'aperçoit que sa montre a disparu. Certain de l'avoir en se mettant à table, le monsieur se fâche. Un autre veut, à son tour, savoir l'heure qu'il est, plus de montre ; un troisième de même, et ainsi de suite jusqu'à huit ! Grande rumeur parmi tous les convives. L'un des volés déclare que personne ne sortira avant que les montres n'aient été retrouvées, et, à cet effet, on envoya chercher le commissaire de police. Ce magistrat arrive, comme à l'ordinaire plus d'une demi-heure après. Il interroge, on fouille, toutes les montres étaient rentrées dans le gousset de leurs propriétaires, excepté une cependant, celle de M. Bosco lui-même. Celui-ci se fâche à son tour, il tempête, et finit par retrouver sa montre... dans la poche même du commissaire ! Grande surprise que M. Bosco expliqua et fit cesser d'un mot. Il se nomma. Et chacun, émerveillé d'un tour aussi adroitement fait, rendit hommage à un talent aussi extraordinaire.

(Jour. de Marseille.)

AVIS.

La chambre de commerce informe MM. les fabricants et négociants, qu'ils peuvent prendre connaissance chez son secrétaire, rue St. Jean Baptiste, près la Batte, n° 741, de dépêches ministérielles contenant des renseignements sur le commerce avec l'Espagne, le Portugal et Alger. A ces renseignements sont joints des échantillons de draps en usage dans ces pays.

ETAT-CIVIL DE LIEGE, Du 21 décembre.

Décès : 3 garçons, 1 homme ; savoir : Jean Denis Joseph Maréchal, âgé de 62 ans, journalier, rue des Écoliers, veuf de Cath. Wilmet.

Du 22 décembre. — Naissances : 7 garçons, 4 filles.

Décès : 4 hommes, 2 femmes, savoir : Charles Leloup, âgé de 75 ans, armurier, rue Grande Béche, veuf de Marie Joseph Nihoul. — Jacques Dumoulin, âgé de 72 ans, cultivateur, faubourg Vivegois, célibataire. — Nicolas Joseph Sevanne, âgé de 46 ans, cultivateur, faubourg d'Amerscœur, époux de Marie Jeanne Hubertine Close. — Edouard Eugène Alphonse Fumière, âgé de 19 ans, étudiant en médecine, rue devant St-Hubert. — Marie Catherine Hubertine Koenigstein, âgée de 75 ans, rentière, rue sous la Tour, veuve de Pierre François Beauduin Soleure. — Marie Cath. Louise de Bossy, âgée de 48 ans, rentière, place St Paul.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui mardi, 23 décembre 1834, 41^e représentation du 4^e mois d'abonnement, la deuxième représentation de *Salvois ou l'Amoureux de la Reine*, vaudeville en deux actes de MM. Scribe, Rougemont et Desconbroupe, précédé par *la Vieille*, opéra en un acte de M. Scribe, musique de M. Fétilis, le spectacle commencera par *l'Héritière*, vaudeville en un acte de M. Scribe.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.



UN CHIEN COURANT, de taille moyenne, RÉPONDANT au nom de DIAMANT, marqué de feu à la tête, le corps tacheté de blanc et noir, et les quatre pattes tachetées de blanc et jaunes, a été PERDU depuis le 14 courant.

RÉCOMPENSE à celui qui le remettra au Café Liégeois, rue Royale, où chez M. REUL, à Beaufays. 410

AU GASTRONOME,

PONT-D'ILE, N 26.

MAGASIN DE COMESTIBLES,

L'on a reçu et l'on sera constamment fourni TOUT L'HIVER de truffes fraîches du Périgord, pâtés de Strasbourg, de nérac, de faisan, de chevreuil et d'autres gibiers, pos-larde et chapon du Mans, aux truffes et sans truffes, pieds de cochon et cotelettes truffées, dinde et chapon du Périgord aux truffes, chevreuil, fesan de Bohême, perdreaux rouges, ambon de Westphalie, saucisson et deubes assorties, fromages étrangers de toutes qualités, etc., etc., etc. 229

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, dett. l'Hotel de Ville

HUITRES anglaises chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont

CABILLAUX et RIVETS, chez ANDRIEN fils, rue Souv.-Pont

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, chez PERET, rue Ste-Ursule

1^{er} SAURETS DOUX, PLEINS, chez PERET, rue Ste Ursule

Cabillaux, Rivets et Rays, chez PERET, rue Ste-Ursule

POISSONS de MER très-frais, au Morianne, rue du Stockis

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le DOCTEUR ANSIAUX, fils, vient de TRANSFÉRER son domicile RUE SUR LABATTE, n° 1085, ancienne maison de feu M. l'avocat de Geradon 425

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A DENIS-COLLETTE vient de TRANSFÉRER son domicile RUE ST-ADALBERT, n° 754, près la rue du Pot d'or. Il y continue son COMMERCE DE VINS, LIQUEURS et SPIRITUEUX. 432

DEBOUNY, SOEURS,

Ont l'honneur d'annoncer qu'elles viennent de recevoir un JOLI CHOIX de GAZE pour ROBES, coiffures de bal, BONNETS habillés et plumes. 437

On cherche un REMPLAÇANT pour la Milice, rue Plattes Pierres, n° 688.

A PLACER SUR BONNE HYPOTHEQUE, une somme de SIX ou SEPT MILLE FRANCS. S'adresser à M^e CLERMONT, avoué, rue Place St. Pierre, n° 24, à Liège. 378

A LOUER

UNE MAISON avec un grand jardin située à Liège, rue des Sœurs Grises ou Clarisses n° 407 bis. S'adresser à M. JENICOT joaillier marchand orfèvre rue Neuvice n° 977, ou à M. JENICOT avocat à Liège.

L'adjudication de L'HOTEL de la rue des Carmes et de TERRAINS y attenants, fixée au 11 décembre n'ayant point eu lieu. On pourra, en attendant la réexposition en vente définitive, acquérir de gré-à-gré. S'adresser au notaire BERTRAND.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE.

Administration des domaines et forêts. 5^e Maîtrise. Province de Liège.

On fait savoir qu'il sera procédé à la VENTE au plus offrant et dernier enchérisseur, du FONDS et de la superficie des LOTS n° 1, 2, 3 et 4, du BOIS DE VAL SAINT LAMBERT, ainsi que du BOIS DE CORNILLON, situés sur les communes de Ramet et Seraing.

Ces bois, divisés en cinq lots, seront vendus en une seule séance le MARDI 30 DÉCEMBRE 1834, à 10 heures du matin, pardevant M. le notaire DUSART, dans une des salles du palais de justice, à Liège.

Le prix d'achat sera payable ainsi qu'il suit; savoir: deux dixièmes un mois après l'adjudication, et les huit dixièmes restants en huit paiemens, d'année en année, à partir du jour de la vente; de sorte que le dernier dixième devra être acquitté le 30 décembre 1842. Ces huit derniers dixièmes porteront un intérêt annuel de 4 pour cent, au profit du vendeur.

S'adresser pour de plus amples informations, pour l'affiche et conditions, au local occupé par les bureaux de la première direction de la société générale, Montagne des Douze Apôtres, n° 1262 30 à Bruxelles, chez M. le maître particulier de la 5^e maîtrise, à St-Trond; chez M. le notaire DUSART, à Liège, et chez les agens de ladite société à Liège, Huy et Namur.

MAISON ET RENTES A VENDRE.

Le MARDI 13 janvier 1835, à deux heures de relevée, le notaire PAQUE procédera à la VENTE aux enchères publiques, en son étude, rue Souverain Pont:

D'UNE MAISON avec jardin, sise à Liège sur les Walles, n° 640, et des RENTES annuelles et perpétuelles suivantes:

1^o Une de 4 frs. 80 c. due par Agnès Bertrand, de Houtain St-Siméon;

2^o Une de 7 frs. 65 c. due par la Vve Lambert Léonard, du Thier à Liège;

3^o Une de 8 frs. 50 c., due par Léonard Molinvaux, armurier, à Liège.

4^o Une de 15 francs 80 c., due par M. l'avoué Robert.

5^o Une de 27 frs. 35 c., due par le Sr. Gilles et le Sr. Jean J. Detige, de Ste. Walburge.

6^o Une de 30 frs. 39 c., due par Henri Hamaide, demeurant à Liège, rue Féronstrée.

7^o Et une de 15 frs. 80 c., due par Gilles Meuron, de Jemeppe.

L'on peut voir les titres en l'étude dudit notaire. 426

J. J. THEODORE, aubergiste, aux Quatre Seaux, derrière la Magdelaine, n° 141, VEND de la CHOUROUTE, 1^{re} qualité, en gros et en détail.

Au même n°, on DEMANDE une FILLE de QUARTIER; ou dira pour qui c'est. 425

VENTE DE MAISONS.

Le 29 DÉCEMBRE courant, à 10 heures, M^e DUSART, notaire, vendra définitivement aux enchères, en son étude, rue Féronstrée, DEUX maisons rue de la Sirène, près la porte St-Léonard, l'une n° 1117 et l'autre 1119, ayant chacune une cour, bâtiment derrière etc.

Elles sont libres de charges, et il y a toute sécurité pour acquérir. S'adresser au dit notaire. 428

VENTE

D'UNE

GRANDE COLLECTION DE BELLES FLEURS, DE PLANTES RARES, ET D'ARBUSTES,

POUR LA TERRE PLEINE, L'ORANGERIE ET LA SERRE. G. MOENS, jardinier-fleuriste à Anvers, a l'honneur de prévenir messieurs les amateurs, qu'il fera vendre publiquement une superbe collection de fleurs, plantes et arbustes en pleine croissance, pour l'orangerie, la serre et la terre pleine; ainsi qu'une grande partie d'orangers, mimosa, magnolia, camelia, azalia, pœonia, et beaucoup d'autres plantes, trop long à détailler.

La vente se fera le vendredi 26 décembre 1834, à deux heures et demie à l'auberge du cheval Blanc rue Souverain-Pont à Liège.

Le tout est à voir le matin avant la vente. 422

SALLE DE VENTE, RUE FÉRONSTRÉE, COUR DES HOSPICES.

VENTE DE VINS DE

BORDEAUX ET DE BOURGOGNE.

Mercredi 24 décembre, à 2 1/2 heures, il sera vendu trois pièces de vin de Bordeaux et UNE FORTE PARTIE des qualités ci-après, par lots de 25 bouteilles: Volnay et Pomard de 1831, Rhin de 1815, Moselle Château Latour, St. Estèphe, St. Julien et St. Georges 1827, Bordeaux ordinaire, Alicante, Malaga, etc. Plus une quantité de Rhum vieux. 417

LIBRAIRIE DE J. A. LATOUR, A LIÈGE.

ALMANACH

DE LA PROVINCE DE LIÈGE,

OU TABLEAU DES FONCTIONNAIRES,

COMPOSANT LES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES, CIVILES

JUDICIAIRES ET MILITAIRES DE LA PROVINCE, POUR

L'ANNÉE 1835.

Revu avec la plus grande exactitude, rédigé sur les renseignements officiels, et augmenté de plusieurs articles nouveaux. Volume grand in-18 de 364 pages, broché et rogné, couverture imprimée. Prix 1 fr. 20 cent.

Le même cartonné, papier maroquiné et étiqueté, 1 fr 70 centimes.

Se vend à Liège, chez J. A. LATOUR; à Aubeil, chez H. J. MATHIAS; à Waremme, chez MEUNIER; à Huy, chez L. GODIN, H. KNOPS et PRUDHOMME-GODIN; à Verviers, chez veuve RENARD-CROISIER et P. J. RENAND; à Spa, chez DOMMARTIN et A. MARECHAL; à Stavelot, chez TALBOT; à Dolhain Limbourg, chez J. F. PAGNOUL.

SOCIÉTÉS DE PARIS, LONDRES ET BRUXELLES, POUR LES PUBLICATIONS A BON MARCHÉ.

BUREAU BELGE,

RUE DE RUYSBROECK, N° 9, A BRUXELLES.

EN VENTE :

LA DEUXIÈME ANNÉE DU

MAGASIN UNIVERSEL,

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

De Savans, de Littérateurs et d'Artistes,

A 5 FRANCS 20 CENTIMES PAR AN.

DIX CENTIMES LA LIVRAISON PRISE AU BUREAU.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

Il paraît tous les mois quatre numéros du MAGASIN UNIVERSEL; chaque numéro, composé de huit pages in-4°, sur papier vélin superfine, est orné de quatre à six belles gravures et souvent d'un plus grand nombre.

A la fin de chaque année, il sera délivré gratis aux souscripteurs un titre et une table raisonnée des matières renfermées dans le volume, qui se composera de cinquante-deux livraisons ou huit cent trente-deux colonnes, représentant la matière de plus de douze volumes in-8°; il sera orné de 3 à 400 planches, et son prix, cependant, n'égalerait pas celui d'un volume le plus ordinaire.

La première année se vend, broché, fr. 5 50.

cartonné, fr. 6 50.

SUPPLÉMENT au dictionnaire historique et biographique de l'abbé de Feller, (1830-1834), par M. HENRION, 2 vol. in-8°.

Ce supplément complète toutes les éditions de Feller et toutes les biographies.

LE COURS ÉLÉMENTAIRE DU COURS COMPLET D'ARITHMÉTIQUE, 1 vol. in-12, à l'usage des écoles moyennes et primaires, par un ancien professeur. Ouvrage adopté par l'enseignement, contenant: 1^o la démonstration analytique de toutes les règles; 2^o des exemples raisonnés; des problèmes pour exercer l'intelligence de la jeunesse; et 4^o généralement tout ce qu'il importe de connaître dans la science des nombres. Divisé en trois parties, formant 3 vol. in-12.

Et L'UNIVERS. — LA ROMANCE. — L'ITALIE. — LA SUISSE. — MUSÉE RELIGIEUX. — LA GALERIE DES ARTS. — GUIDE EN FRANCE. — TRESOR DE NUMISMATIQUE. — DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE. — L'ARTISTE. — DICTIONNAIRE DIAMANT, bonne édition. — MAGASIN PITTORESQUE, édition belge, et autres ouvrages.

Nous annonçons à nos correspondans que nous sommes à même de leur livrer le MAGASIN PITTORESQUE aux mêmes CONDITIONS que celles de l'ÉTABLISSEMENT ENCYCLOGRAPHIQUE, avec lequel nous venons de nous entendre à cet égard. 418

PROGRAMME

DU GRAND CONCERT vocal et instrumental, qui sera donné samedi 27 décembre prochain, à la salle d'Émulation, par H. LÉONARD, élève de M. ROUMA.

1^{re} PARTIE.

- 1^o Ouverture d'Obéron, par Weber.
- 2^o Air d'Ermine, de Rossini, chanté par M. Gellas.
- 3^o Grande scène pour le violon, par Spohr, exécuté par H. Léonard.
- 4^o Tyrolienne, composée par M. Chollet, chantée par Mme. Prévost et M. Gellas.
- 5^o Andante et Polonoise, de Dotzner, exécuté sur le violoncelle par M. Schindeler, fils, élève du Conservatoire.
- 6^o La Jeune Fille aux yeux noirs, par M. Labar, chantée par Mme. Prévost.

2^e PARTIE.

- 1^o Grande Ouverture et Marche triomphale, composée pour la fête musicale de Cologne, par Ries.
- 2^o Concerto de violon, par Boehm, exécuté par H. Léonard.
- 3^o Grand air de Zampa, chanté par M. Teisserre.
- 4^o Solo de cor, exécuté par M. Bertrand, 1^{er} prix du Conservatoire Royal de musique.
- 5^o Air du 3^e acte de Janot et Colin, chanté par Mme. Prévost.
- 6^o Air varié de violon, par Masset, exécuté par H. Léonard.
- 7^o Romances: le Rêve du Mousse, de Mr. Duchamby, un Yeu sur Mer, de Hypp. Monpon, chantées par M. Gellas.

On commencera à 6 heures précises.

Prix d'entrée: 3 francs.

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

COMMERCE.

Bourse d'Amsterdam, du 20 déc. — Dette active, 53 7/8 0. Dito, 99 3/4 000 — Bill. de change, 23 1/4. — Oblig. du Syndicat, 92 1/4 0/00 — Dito, 75 1/2 0/00. — Rente des dom. Act. de la Société de commerce, 102 3/4 0/0 Rente française, 78 0/0. — Dito de 1833, 00/00. — Oblig. russe Hop. et C., 103 1/8 0/0. Dito de 1828, 103 3/4 00000 — Inscrip. russes, 67 3/16 000 — Empr. russe 1831, 98 1/8 0/00. — Rente perp. d'Esp. 000 0/0 — Dito 00. — Dette diff. d'Esp., 14 3/4 00 0000. — Oblig. Autriche, 00 0/0 00/00 — Lots chez Gollats, 0/00. — Cert. Naples falc., 000 0/0. — Oblig. Danois, 00 0/0. — Oblig. Brésil, 78 1/2 — Cortès, 40 3/8 00/00. — Dito Grec, 0. — Lots de Pologne, 422 1/2.

Bourse d'Anvers, du 22 décembre.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam.	58 9/10 perte.		
Londres.	42 02 1/2	41 95 0/0 P	
Paris.	47 3/8	47 0/0 0	46 7/8 P
Frankfort.	36 1/4	00 0/0 0	00 0/0 0
Hambourg.	35 1/2	35 1/4 A	

Escompte 4 0/0.

Effets publics. Belgique — Dette active, 102 3/4 0 0 Id. diff. 44 0/0 0. — Oblig. de l'entr., 95 P. — Empr. de 48 mill. 97 1/4 0 00/00. — Id. de 42 mill., 0/0. Id. de 24 mill., 00 0/00. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 0000. — Oblig. synd., 0/00. — Rent. remb., 2 1/2, 88 A et 95 P 0/0. — Espagne. Gueb., 43 1/2 0 00 0/0 Id. perp. Paris, 5 p. c., 0/00. Id. perp. Amst., 44 43 3/4 et A 0 0/0. — Idem dette différée, 45 et A

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

400 balles café Brésil de 32 1/2 à 32 3/4 cents consom.

122 caisses sucre Havane blanc à fl. 19 ent. nat.

Arrivages au port d'Anvers, du 20, 21 et 22 décem.

Le bateau à vapeur anglais Attwood, cap. Morfée, ven. de Londres, char. de café, indigo, manufactures et 2 passagers.

Le koff hanovrien Antony, cap. Niman, ven. de Riga, ch. de graine de lin.

Le koff hanovrien Welvaert, cap. Rediger, ven. de Stromstad, ch. d'avoine.

Le koff hanovrien Aurora, cap. Zubmyer, ven. de Stromstad, ch. d'avoine.

Le schooner anglais Perseverance, cap. Douglas, ven. d'Emden, ch. de cuivre et coton.

Bourse de Bruxelles, du 22 déc. — Belgique. Dette active 52 0/0 P. — Emp. 24 mill., 97 1/2. — Hollande. Dette active, 53 1/2 P. — Espagne Gueb., 43 1/2 P 0 Perpétuelle Amers, 4 p. 0/0. — Id. Amst. 5 p. 0/0, 44 1/4 A 00/000. — Id. Paris, 3 p. 0/0, 27 0/0 0. Cortès à Lond., 42 3/4 0. Dette diff. 45 1/4 P.

Prix des grains au marché de Liège, du 22 déc.

Froment, l'hectolitre, 14 francs. 37 cent.

Seigle, id. 9 58

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 612, à Liège.